



RAPPORT FINAL DU PROJET

« CLINIQUES JURIDIQUES POUR LES PRISONNIERS DU BENIN »

Groupe d'action pour le progrès et la paix
Mai 2017

Introduction

L'Etat béninois a intégré depuis plusieurs années la dynamique d'œuvrer constamment au respect des droits fondamentaux et des libertés de la personne humaine. La question du respect des droits de l'homme se révèle être une problématique qui peut s'évaluer au moyen de plusieurs indicateurs dont l'analyse des conditions de vie dans les lieux de détention : Commissariats, gendarmerie, prisons civiles.

Le Bénin, après 26 ans de pratiques démocratiques peine à respecter les exigences en matière de droits des détenus. Les différentes législatures successives ont ratifié plusieurs traités dont la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la déclaration universelle des droits de l'homme et les traités onusiens relatifs à la protection des droits humains. Ces différents instruments internationaux consacrent l'inviolabilité de la personne humaine. De plus, la loi fondamentale du Bénin dispose en son article 8 alinéa 1^{er} : « La personne humaine est sacrée et inviolable ». C'est fort de tout ce fondement que l'association Groupe d'Action pour le Progrès et la Paix (GAPP Bénin) déploie régulièrement des bénévoles dans les prisons civiles du Bénin pour rencontrer les détenus et discuter de leur condition de vie. Le constat des bénévoles est sans appel : les prisons sont surpeuplées même la celle de Abomey-Calavi qui la dernière construite a déjà dépassé sa capacité d'accueil de plus de 70%. Le Bénin assiste impassible à une forte déshumanisation des lieux de détention.

C'est ce constat qui a poussé l'association Groupe d'Action pour le Progrès et la Paix (GAPP Bénin) à solliciter et obtenu le soutien financier d'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et l'expertise technique de la Fraternité Québécoise pour les Droits Humains (FQDH) pour mettre en œuvre le projet « *Cliniques juridiques pour les prisonniers du Bénin* ». Il a duré 12 mois, de janvier à décembre 2016 et a concerné toutes les 9 prisons du Bénin.

Il est présenté dans ce document l'ensemble des activités exécutées, les résultats obtenus, les forces et faiblesses des impacts avec des recommandations.

1. Présentation

Le groupe d'action pour le progrès et la paix (GAPP BENIN) est une association de droit béninois. Créé le 05 janvier 2002 à Porto Novo, elle est enregistrée au Ministère de l'Intérieur sous le numéro 2002/652/MISD/DC/SG/DAI/SAAP-ASSOC du 22 Avril 2002. Elle est composée de jeunes bénévoles, engagés pour les droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance. A son assemblée générale de janvier 2012, le Groupe d'Action pour le Progrès et la Paix (G.A.P.P.-Bénin) s'est doté de nouveaux objectifs et plan d'intervention autour de deux axes.

- ✓ Promotion et protection de la liberté d'association, de réunion et d'expression et la liberté de presse.
- ✓ Lutte contre la peine de mort, les traitements inhumains et dégradants et la peine de mort. (Les prisons)

Elle œuvre pour le respect des droits de la personne humaine, et plus particulièrement pour la prévention et la lutte contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants et pour l'abolition de la peine de mort. Elle organise :

- ✓ Des visites de lieux de détention, des ateliers de sensibilisation sur les droits des personnes privées de liberté,
- ✓ Des actions de plaidoyer auprès des autorités béninoises pour une prison plus humaine et pour l'abolition de la peine de mort,
- ✓ Des ateliers de formation des Officiers de police judiciaire sur les droits des détenus, des ateliers de sensibilisation, en langue locale, des communautés rurales sur le respect des droits humains.

2. Description du projet

En rapport avec les défis à relever et les problèmes identifiés, l'ONG GAPP Bénin n'est pas restée indifférente à la situation inhumaine qui prévaut et qui prend de l'ampleur dans les prisons du Bénin. A cet effet, elle a initié le projet « Cliniques juridiques pour les prisonniers du Bénin ». Cette initiative vise à réduire la surpopulation carcérale en se fondant sur une méthodologie participative qui tend à faire collaborer l'ensemble des acteurs du milieu judiciaire, les membres de la société civile, les assistants sociaux, les bénévoles et l'administration pour une implication effective dans la réalisation des objectifs du projet. C'est une méthodologie participative qui garantit la bonne acceptation du projet par les agents

concernés. Cette implication des parties prenantes dès la mise en place de l'action, a facilité l'évolution des mentalités des groupes cibles et les changements dans les pratiques.

Avec le soutien financier d'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et l'appui technique de la Fraternité Québécoise pour les droits humains(FQDH), le projet s'est fixé pour objectif général de contribuer au désengorgement des prisons civiles du Bénin et à l'amélioration des conditions de vie des détenus. De manière spécifique, il s'est agi de vulgariser les textes et lois pour l'amélioration des conditions de vie des détenus, d'identifier les cas de détention préventive hors délais, de suivre le traitement des dossiers de ces derniers devant les tribunaux et cours d'appel et, enfin, de faire le plaidoyer nécessaire pour l'humanisation des lieux de détention.

2.1.Durée d'exécution du projet

Le projet Cliniques juridiques pour les prisonniers du Bénin a couvert une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Il a connu une évaluation à mi-parcours en juin 2016. Les différents acteurs associés sont : procureurs, régisseurs de prisons, bénévoles, associations de défense des droits de l'homme, les avocats référents.

2.2.Résultats obtenus

Les résultats obtenus peuvent être catégorisés en cinq points principaux :

✓ Les acteurs de la chaîne pénitentiaire impliqués dans la lutte

Un atelier inaugural a été organisé et a connu la participation des régisseurs, des magistrats (procureurs et juges des libertés) et des membres des organisations de la société civile. Cet atelier ainsi que les différentes missions de rencontre effectuées par la direction nationale du projet ont permis de développer d'une bonne coopération avec les régisseurs de prisons et les procureurs.

✓ 402 cas de détention arbitraire et illégale identifiés sur une période de 12 mois

En collaboration avec les régisseurs de prisons, les cas de détention arbitraire et illégale ont été détectés et recensés. Ils ont été étudiés par les avocats référents.

✓ 238 cas portés devant le juge des libertés

Sur les 402 détenus identifiés, seuls 238 cas jugés pertinents ont été retenus par les avocats et ont été portés devant les autorités judiciaires. Cette sélection s'explique par le fait que les prisonniers ont fourni des informations révélées incomplètes après

vérification auprès des greffes des cours et tribunaux. Ces cas font l'objet de requêtes déposés auprès des juridictions compétentes pour étude.

✓ **Les détenus des 9 prisons du Bénin sensibilisés et informés sur les droits de recours**

Grace au financement, nous avons pu réaliser 25 banderoles, confectionner 200 tee-shirts, reproduire 3000 exemplaires du GUIDE SUR LES GARANTIES JUDICIAIRES DU DÉTENU, distribué aux prisonniers, aux associations de défense des droits humains. Les bénévoles ont été formés pour visiter des lieux de détention et sensibiliser les détenus sur leurs droits.

✓ **Les hommes des médias désormais impliqués**

La presse a été fortement associée à toutes les activités. Nos deux précédents rapports en ont largement fait mention.

✓ **Rencontres avec les représentations diplomatiques**

Des rencontres avec les représentations diplomatiques accréditées au Bénin notamment l'ambassade de France et l'union européenne ont été l'occasion de leur présenter les résultats du projet et les perspectives envisagées afin que les conditions de vie et de détentions soient beaucoup plus humaines dans les prisons béninoises.

3. Perspectives

A l'issue du projet, nous pouvons affirmer que la surpopulation carcérale est une préoccupation des autorités judiciaires a tous les niveaux. Toutefois, elles sont impuissantes face à l'ampleur de la situation, elles manquent de solutions innovantes. Une loi sur les mesures alternatives à la détention est toujours en étude au parlement du Bénin.

Il serait important d'envisager un suivi des dossiers des détenus en situation irrégulières actuellement pendants devant le juge des libertés. GAPP Bénin en a aujourd'hui l'expertise et l'expérience. Ce suivi passera par un monitoring des cas et une actualisation. Pour ce suivi, GAPP Bénin travaillera et impliquera plus les greffiers des prisons. Ce projet a permis de comprendre que ce sont eux qui assurer le suivi des dossiers des détenus.

4. Diagnostic du projet

Forces	Faiblesses
<p>Existence d'une équipe de 20 bénévoles assidus.</p> <p>Présence d'un expert international et de deux avocats référents.</p> <p>Grande capacité d'échange et de coopération avec les organisations de la société civile, les autorités du ministère de la justice et les représentations diplomatiques accréditées au Bénin.</p> <p>Bonne coopération avec des régisseurs.</p> <p>Maitrise des bons approches pour échanger avec les détenus.</p>	<p>Faible implication des procureurs au début du projet.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Réalisation et distribution aux détenus du Guide sur les garanties judiciaires des détenus.</p> <p>Dépôt et suivi de 384 requêtes dans les juridictions.</p> <p>Bonne implication des médias.</p>	<p>Durée insuffisante du projet pour le suivi des dossiers introduits devant les juridictions.</p> <p>Retard dans l'évaluation du rapport à mi-parcours OSIWA.</p> <p>Retard dans le versement de la seconde tranche de financement</p> <p>Lenteur dans les procédures judiciaires au Benin</p>

5. Performance de l'ONG GAPP Bénin

Le financement OSIWA a permis de renforcer les capacités structurelles, organisationnelles et surtout humaines de GAPP Bénin. Les bénévoles ont été mieux formés et savent mieux utiliser les outils mis à leur disposition. La coordination du projet a développé d'excellente relation de travail avec les avocats référents, le personnel des prisons et les autorités judiciaires.

Le financement a aussi permis à GAPP Bénin d'avoir un siège équipé de matériels informatiques, de mobiliers et d'une logistique capable de lui permettre de conduire ses activités avec plus d'efficacité.

Le fonds OSIWA a permis au partenaire technique d'effectuer trois missions de renforcement de capacité auprès des acteurs. Son accompagnement a été très précieux pour la rédaction des documents de référence, des outils de sensibilisation et surtout son implication a permis à GAPP Bénin de renforcer sa présence au sein de plusieurs réseaux nationaux et internationaux des défenseurs des droits de l'homme.

En somme, le financement OSIWA a permis à GAPP Bénin d'avoir de la visibilité au Bénin.

6. Retombées de l'action

Le projet a permis la réalisation du Guide sur les garanties judiciaires du détenu. Ils ont été informés et formés sur leurs droits.

Le projet a aussi permis d'introduire 238 cas de détention préventive illégale devant les juridictions, d'assister et de conseiller gratuitement les détenus. Les avocats référents font un suivi rigoureux des requêtes déposées devant les juridictions.

Une campagne médiatique a permis de vulgariser les résultats du projet et de porter le message à la connaissance de l'opinion publique en vue d'exercer la pression sur les autorités administratives et judiciaires.

Les leaders religieux du Bénin (clergé, imams, chefs de culte traditionnel...), les différentes représentations diplomatiques accréditées au Bénin, les organisations de la société civile sont donc désormais conscientes de la situation qui prévaut dans les prisons du Bénin.

GAPP Bénin maintient, grâce à ce projet, une bonne relation de travail, d'échange et de plaidoyer avec les régisseurs de prison, les autorités judiciaires du ministère de la justice, les procureurs ainsi que des détenus.

7. Dissémination des résultats

Les informations et résultats relatifs au projet ont été disséminés aux partenaires au moyen des rapports périodiques notamment des rapports à mi-parcours de l'exécution du projet. Ces différents rapports retracent toutes les activités menées, le niveau d'exécution de ces activités, le niveau d'atteinte des résultats et indicateurs fixés, les

problèmes, défis et leçons apprises, les suggestions et recommandations ainsi que le niveau d'exécution financière.

8. Recommandation spéciale

Au cours de ce projet, nous avons été confronté à une situation spéciale sur laquelle nous aimerons faire une suggestion spéciale.

A plusieurs reprises, les bénévoles ont rapporté que plusieurs détenus montrent des signes de radicalisation religieuse. Le conseil d'administration de GAPP Bénin a dépêché une mission auprès des régisseurs des grandes prisons du Bénin pour discuter de la question. Ils ont reconnu qu'ils observent la même situation mais qu'ils ne disposent d'aucune réponse ou d'aucun approche approprié pour aborder le phénomène.

Nous avons partagé l'information avec nos partenaires notamment la Fraternité Québécoise pour les Droits Humains. Son chargé de projet Afrique nous a mis en contact avec le **Centre** de prévention de la **radicalisation** menant à la violence située à Montréal au Québec. Ce centre a accepté accompagner GAPP Bénin pour réaliser une étude sur l'ampleur de la radicalisation en milieu carcéral et mettre des outils à la disposition des gestionnaires des prisons pour les aider à y faire face.

Nous profitons de ce rapport pour solliciter le soutien financier de OSIWA pour développer ces outils de prévention a la radication en milieu carcéral. Un document de projet est déposé dans le cadre l'appel à projet 2017.

Fait à Cotonou, le 2 mai 2017

Gildas PADONOU